



## CERTIFICAT CONSUEL IRVE

Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2019

Valable 1 an

### 1 – TARIF D'UN CERTIFICAT CONSUEL IRVE

Le tarif d'un Certificat CONSUEL IRVE est fonction du nombre de points de recharge installés dans le bâtiment d'habitation et indiqué sur le Certificat par le Demandeur.

Ce tarif inclut la totalité de la prestation par CONSUEL :

- enregistrement du Certificat rempli et signé par l'installateur
- analyse du dossier technique SC 143 pour les branchements IRVE dont la puissance au point de livraison est supérieure à 36 kVA
- prise de rendez-vous et visite sur site par un inspecteur mandaté par CONSUEL
- remise du rapport d'inspection par sondage et échantillonnage à l'installateur
- apposition du visa par CONSUEL sur le Certificat IRVE si l'inspection ne relève pas de risques électriques ou sur réception de la confirmation des travaux correctifs en cas de non-conformité(s) aux règles de sécurité.

	Nombre de bornes ou de points de recharge déclarés par l'installateur sur le Certificat	Tarif HT	Tarif TTC Bâtiment d'Habitation				
			Métropole	Guadeloupe Martinique La Réunion	Guyane Mayotte		
			TVA 20%	TVA 8,5%	TVA 0%		
A	1 à 9	150 €	180 €	162,75 €	150 €		
B	10 à 19	220 €	264 €	238,70 €	220 €		
C	20 à 39	350 €	420 €	379,75 €	350 €		
D	40 à 100	480 €	576 €	520,80 €	480 €		
E	Plus de 100 Exemple : 105 bornes → 1 x D + A	Combinaison des lignes A à D 1 x 480 + 150 = 630 €			756 €	683,55 €	630 €